

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00055

Numéro SIREN : 799 816 525

Nom ou dénomination : A.N.S. DIS

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2018 sous le numéro de dépôt B2018/001120

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/001120**
n° de gestion : **2014B00055**
n° SIREN : **799 816 525 RCS Chartres**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Chartres certifie avoir procédé le 24/04/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.N.S. DIS - Société par actions simplifiée
19 rue Gourmond Cloyes-sur-le-Loir 28220 Cloyes Les Trois Rivières -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



412174

		DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2016	
N° 11084*17 Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)		 Liberté - Égalité - Fraternité REPUBLIQUE FRANÇAISE		@internet DGFIP ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR	
IMPOT SUR LES SOCIETES					
Exercice ouvert le		01/01/2015		et clos le 31/12/2015	
Régime simplifié d'imposition				X	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:					
ANS DIS - SIREN : 799816525			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****		
Adresse du siège social:					
19 RUE GOURMOND			Ancienne adresse en cas de changement:		
28220 CLOYES SUR LE LOIR					
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITE					
Activités exercées			VENTE PAR AUTOMATES		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15%	
				Déficit 7 929	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% 					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
 		 		PV exonérées (art. 238 quindecies) 	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies 		Jeunes entreprises innovantes 		Zone franche urbaine 	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies 		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies 		Autres dispositifs 	
Société d'investissement immobilier cédée 		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) 		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% 	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X 					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Comptable, conseil ou CGA : Visa : CGA Viseur conventionné : 					
Copie conforme à l'original					
Identité du déclarant:					
Date: 31/03/2016 Lieu: CLOYES SUR LE LOIR					
Civilité du déclarant: M					
Nom du déclarant: NAASSE Abdelkébir					
Qualité du déclarant: Président					

IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2016				
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065				ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR				
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)				Si déposé néant, cochez la case : ☐				
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e				
				f				
				g				
				h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j					
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)					
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
H DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS								
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		9 620		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

Désignation de l'entreprise ANS DIS - SIREN : 799816525					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12					Durée de l'exercice précédent* 12	
					Exercice N clos le 31/12/2015	Exercice N-1 clos le 31/12/2014
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012		
		Autres*	014	016	101	0
	Immobilisations corporelles*		028	030		
	Immobilisations financières* (1)		040	042	50	50
	Total I (5)		044	048	101	50
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
		Marchandises*	060	062	282	165
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	51	
		Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	086	446	5 788
	Charges constatées d'avance*		092	094		
	Total II		096	098	779	5 953
	Total général (I + II)		110	112	829	6 053
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	1 000	1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	100		
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (31))		132	201		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	-7 929	301	
	Provisions réglementées		140			
Total I		142	-6 628	1 301		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (1)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	696	322	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))		172	4 946	4 430	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	7 457	4 752		
Total général (I + II + III)		180	829	6 053		
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ANS DIS - SIREN : 799816525**☐ Neant

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
31/12/2015

Exercice N-1 clos le
31/12/2014

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	18 027	14 471
	Production vendue	biens			215	214		
		services*			217	218		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	18 027	14 471
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	9 234	6 052
	Variation de stock (marchandises)*					236	-117	-165
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240		
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	5 367	8 179
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	391		244	391	
	Rémunérations du personnel*					250	9 620	
	Charges sociales (cf. renvoi §80)					252	1 191	
	Dotations aux amortissements*					254	51	51
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges :		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*)		259			
			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260			
Total des charges d'exploitation (II)						264	25 737	14 117
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I — II)						270	-7 710	354
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	1	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges financières (V)					294	220	
	Charges exceptionnelles (VI)					300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)					306		53
	2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-7 929
B — RÉSULTAT FISCAL Reportez le bénéfice de l'année N col.1, le déficit de l'année N col. 2						312		314 7 929
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.net)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Transport maritime : charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					998		
	Transport maritime : résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					999		
Deductions	Transport maritime : produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						997	
	Entreprise nouvelles (+/- signes)	986		Zone franchise urbaine (+/- signes et notes A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (+/- signes)	981		Jeune entreprise innovante (+/- signes A)	989			
	Dons dont ZEA (+/- quinquies)	345		Investissements outre-mer	344			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	Zones de revitalisation rurales (+/- quinquies)				138			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 7 929
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)					356		
	Déficits antérieurs reportables : dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372 7 929

Formulaire obligatoire (article 8-2 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **ANS DIS - SIREN : 799816525**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	000		002		004		006					
	Autres	010	101	012		014		016	101				
Immobilisations corporelles	Terrains	020		022		024		026					
	Constructions	030		032		034		036					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	040		042		044		046					
	Installations générales, agencements divers	050		052		054		056					
	Matériel de transport	060		062		064		066					
	Autres immobilisations corporelles	070		072		074		076					
Immobilisations financières		080		082		084		086					
TOTAL		090	101	092		094		096	101				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500	51	502	50	504		506	101		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	51	572	50	574		576	101		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % *	15 % ou 16 % *	0 % *
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	587	588	589
Plus-values taxables à 19 % :		579		Régularisations	590	585	591	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 <i>terdecies</i>)						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N01.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire, article 392, 3 ^{ème} alinéa A bis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	
Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602	
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601		603	
	Autres provisions réglementées	610		612	
Provisions pour risques et charges		620		622	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632	
	Sur stocks et en cours	640		642	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662	
TOTAL		680		682	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises			
Immob. incorporelles	700	705	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780		
II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		985	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	7 929	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	
Total des déficits restant à reporter		870	7 929	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports)	
				800	☐
VI DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *				380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	3 605
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	2 694
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N01.

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2016

Désignation de l'entreprise : ANS DIS - SIREN : 799816525		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015		Durée en nombre de mois 12	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108	18 027	
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144	18 027	
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	9 234	
Variation de stocks (marchandises)	122	-117	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	5 367	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152	14 484	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 – TOTAL 2	137	3 543	
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur le 1329-DEF-SD)	117		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Période de référence	024	160	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.



N° 11622 *

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III au C.G.C.L.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-FSD 2016

ADAPTE POUR LES ENTREPRISES
* TITLEDIGI.FR(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ANS DIS - SIREN : 799816525

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom complet NAASSE AbdelkébirNom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 16/02/1971 N° Département 99 Commune MAROC Pays MAAdresse : 27 RUE JARRETHOUT28200 CHATEAUDUNTitre (2) Nom complet Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NO1.



N° 11623 *

Formulaire obligatoire
ann. 38 de l'ann. III au G.G.D.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2016

ANNUAIRE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
DE L'ENTREPRISE(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant ☒DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ANS DIS - SIREN : 799816525**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		
Forme juridique		Dénomination
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse :		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOI.

cerfa

15252*02



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2016

Adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.frFormulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Exercice du 01/01/2015 au 31/12/2015 ou de l'année :

Désignation de l'entreprise		ANS DIS - SIREN : 799816525		Néant ☐	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés				Cocher la case	
Dénomination de la société mère					
		PME au sens communautaire		Cocher la case	
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)					
CRÉANCES REPORTABLES					
Réduction d'impôt en faveur du mécénat					
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.					
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x taux ²] + [ligne 2 x taux ²] x 10/90 + ligne 3)				64	
				dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt		1		9 620	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail		2			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés		3			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE					
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise					
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés					
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage					
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs					
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)					
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)					
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement					
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)					
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES					
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières					
CRÉANCES REPORTABLES					
Crédit d'impôt pour investissement en Corse					
Crédit d'impôt en faveur de la recherche					

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et de 7,5 % pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (rémunérations versées en 2015).
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n° 2069-RCI-SD.

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ANS DIS - SIREN : 799816525

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2016

Local

Référence du local	2810301409794799B0201621
Invariant du local	281030140979
Adresse du local	0019 RUE GOURMOND Bâtiment A, étage 00, entrée 02 28220 CLOYES SUR LE LOIR
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	MICHEL ERI
SIREN du propriétaire du local	

Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	1 200
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DECLOYER
adapté à la télédéclaration
par TELEDEC.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

ANS DIS - SIREN : 799816525

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2017

Local

Référence du local	2810301409794799B0201722
Invariant du local	281030140979
Adresse du local	0019 RUE GOURMOND Bâtiment A, étage 00, entrée 02 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	MICHEL ERIC
SIREN du propriétaire du local	

Mode d'occupation du local	Occupé à titre gratuit
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicable en la matière

Le bilan de l'exercice présente un total de **829,52 €**

Le compte de résultat présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de **18 027,60 €** et un total de charges de **25 956,63 €** dégageant ainsi un résultat de - **7929,03 €**

L'exercice considéré débute le **1er janvier 2015** et fini le **31 décembre 2015**
Il a une durée de douze mois

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilistion du bien

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

Frais d'établissement 2 ans

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition
Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale
Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Disponibilités

Les liquidités en banque et en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale

ANNEXES

CHARGES A PAYER	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts courus sur emprunts, dettes assimilées et concours bancaires	0,00 €	0,00 €
Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0,00 €	0,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	696,39 €	322,26 €
Avances et acomptes reçus sur commandes	0,00 €	0,00 €
Dettes fiscales et sociales	1 815,00 €	433,00 €
Dettes financières	4 946,29 €	3 997,54 €
Autres dettes		
TOTAL	7 457,68 €	4 752,80 €

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2015	31/12/2014
Créances rattachées à des participations	50,00 €	50,00 €
Autres créances financières	0,00 €	0,00 €
Créances fournisseurs et comptes rattachés	0,00 €	0,00 €
Créances clients et comptes rattachés	51,10 €	0,00 €
Autres créances	0,00 €	0,00 €
Valeurs mobilières de placement	0,00 €	0,00 €
Disponibilités	446,42 €	5 788,16 €
TOTAL	547,52 €	5 838,16 €

ANNEXES

COMPTES DE REGULARISATION	31/12/2015	31/12/2014
Charges à payer		
Charges différées		
Frais d'acquisition des immobilisations		
Frais d'émission des emprunts		
Charges à étaler		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation		
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	0,00 €	0,00 €
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	31/12/2015
Nature des charges	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	0,00 €
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	0,00 €
Valeur comptable des immobilisations cédées	0,00 €
Sous total	0,00 €
Dotation aux amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €
Nature des produits	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00 €
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €
Quote part subventions d'investissements	0,00 €
Autres produits exceptionnels	0,00 €
Sous total	0,00 €
Reprise sur amortissements et provisions exceptionnels	0,00 €
TOTAL	0,00 €

ANNEXES

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute au 31/12/14	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/15
Immobilisation incorporelles	101,03 €	0,00 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations financières	50,00 €	0,00 €	0,00 €	50,00 €
TOTAL	151,03 €	0,00 €	0,00 €	151,03 €

AMORTISSEMENTS	Valeur brute au 31/12/14	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/15
Amortissements dépréciations				
Immobilisations incorporelles	50,52 €	50,51 €	0,00 €	101,03 €
Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	50,52 €	50,51 €	0,00 €	101,03 €
Dont amortissements linéaires		50,51 €		
Dont amortissements dégressifs				
Dont amortissements exceptionnels				
Amortissements dérogatoires				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

ANNEXES

STOCKS ET EN COURS	au 31/12/15		
	Montant brut	Provision	Montant
Matières premières, approvisionnements, en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Marchandises	282,00 €	0,00 €	282,00 €
TOTAL	282,00 €	0,00 €	282,00 €

ANNEXES

CREANCES (sauf charges constatées d'avance)	au 31/12/2015		
	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Capital souscrit non appelé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	50,00 €		50,00 €
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	51,10 €	51,10 €	
Autres créances			
Capital souscrit appelé non versé			
TOTAL GENERAL	101,10 €	51,10 €	50,00 €

DETTES (sauf produits constatés d'avance)	au 31/12/2015		
	Montant brut	A un an au plus	A cinq ans au plus
Emprunts obligatoires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes financières diverses	4 946,29 €	4 946,29 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	696,39 €	696,39 €	
Dettes fiscales et sociales	1 815,00 €	1 815,00 €	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
TOTAL GENERAL	7 457,68 €	7 457,68 €	0,00 €

ANNEXES

CAPITAL SOCIAL	Nombre de titres au 31/12/14	Nombre de titres créés	Nombre de titres au 31/12/15	Valeur nominale
Catégorie unique	100	0	100	10,00 €

ANS DIS
SASU au capital de 1 000 €
19 Rue Gourmond 28 220 CLOYES SUR LE LOIR
RCS CHARTRES 799 816 525

PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 mai 2016

L'an deux mille seize le trente et un mai

Au siège social, l'actionnaire unique Abdelkébir NAASSE de la société ANS DIS société d'actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1 000 €, statut en assemblée générale ordinaire à 18h.

Est présent et a signé le présent procès verbal :

- Monsieur NAASSE Abdelkébir

Seul actionnaire de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions émises par la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur NAASSE Abdelkébir président actionnaire

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion
- approbation du bilan au 31 décembre 2015
- quitus du président pour sa gestion de l'exercice au 31 décembre 2015
- questions diverses
- pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- une copie de la lettre remise en main propre contre décharge adressée à chaque associé
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
- le rapport de gestion établi par le président
- le texte de projet des résolutions qui seront soumis à l'assemblée

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'actionnaire ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la séance ouverte.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ce rapport.

AN

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice soit 7 929 € de la manière suivante :

- Report à nouveau - 7 929 €

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucune distribution n'a été faite au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention susvisée n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président.

CLOYES SUR LE LOIR le 31 mai 2016
Le président Abdelkébir NAASSE

